



## Je me sépare Que dois-je faire ?

Vous êtes séparé.e ou en cours de séparation, la Caf :

- vous propose des aides et des services adaptés à votre situation,
- vous informe sur la médiation familiale, les espaces rencontre et l'autorité parentale.

Selon votre situation, les travailleurs sociaux de la Caf peuvent vous accompagner.

Pour en savoir plus et lire les conseils de la Caf, connectez-vous sur [caf.fr](http://caf.fr) > Allocataires > Ma Caf > Vie personnelle > Le soutien aux parents > Séparation